

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Pays de Vesoul - Val de Saône

Décembre 2015 – Décembre 2018



Sommaire

PREAMBULE.....	3
LE CONTRAT LOCAL DE SANTE.....	4
Article 1: Objet du contrat.....	4
Article 2 : Contexte local.....	4
Article 3 : Périmètre géographique	4
Article 4 : Les signataires du Contrat Local de Santé.....	5
Article 5 : Axes stratégiques du Contrat Local de Santé.....	5
Article 6 : Objectifs opérationnels du Contrat Local de Santé	5
Articles 7 : Actions à mettre en œuvre (en annexe).....	6
Article 8 : Les missions des co-pilotes	7
Article 9 : La mise en œuvre du CLS	7
Article 10 : Durée du contrat.....	7
Article 11 : Financement.....	8
Article 12 : Modalités de paiement	8
Article 13 : Secret professionnel.....	9
Article 14 : Résiliation	9
ANNEXES	10
LES FICHES ACTIONS	10
RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS DES ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE.....	40

PREAMBULE

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de proximité qui doit permettre la mise en œuvre du Programme régional de santé sur l'ensemble des territoires de santé définis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), en y associant étroitement les collectivités territoriales et leurs groupements.

L'enjeu des CLS en Franche-Comté est de s'ancrer tant en territoire urbain qu'en secteur rural afin de réduire les inégalités de santé aussi bien territoriales que sociales.

L'ARS et le Pays de Vesoul - Val de Saône souhaitent donc s'engager contractuellement, sur la base d'un projet fédérateur qui créera une dynamique de santé locale cohérente et coordonnée.

Les actions du CLS du Pays de Vesoul - Val de Saône portent sur la promotion de la santé, la prévention, l'accès aux soins et la santé environnementale.

Cadre juridique

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

Vu la loi n° 2009 – 879 du 28 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L. 1434-17 du Code de la Santé Publique (CSP) qui définit un Contrat Local de Santé ;

Vu l'article L. 1434 – 2 du Code de la Santé Publique (CSP) créé par la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 – art. 118 stipulant dans son alinéa 3 que dans le cadre des projets régionaux de santé (PRS), des programmes territoriaux de santé peuvent donner lieu à des CLS ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2012-271 du 27 février 2012 relatif au fonds d'intervention régional des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2015 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, Monsieur Christophe LANNELONGUE ;

Vu la décision n° 2015-651 du 12 novembre 2015 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2015 fixant le montant des crédits attribués aux Agences Régionales de Santé au titre du fonds d'intervention régional pour l'année 2015 ;

Vu la circulaire FG/2015/152 du 28 avril 2015 relative aux modalités de mise en œuvre du FIR en 2015 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays de Vesoul - Val de Saône en date du 1^{er} décembre 2015.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le présent contrat est établi :

Entre :

L'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, représentée par son Directeur Général par intérim,
D'une part

Et :

Le Pays de Vesoul - Val de Saône, représenté par sa Présidente, Madame Carmen FRIQUET,
autorisée par la délibération du Conseil Syndical du 24 septembre 2015 (délégation de signature)
D'autre part

Article 1: Objet du contrat

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature pour une période couvrant de décembre 2015 à décembre 2018.

Le présent contrat a pour objectifs de :

- Définir les droits et engagements des signataires ;
- Formaliser le financement accordé ;
- Définir les modalités de pilotage et de suivi.

Article 2 : Contexte local

Le Pays de Vesoul - Val de Saône a développé une mission particulière autour de la santé et s'est engagé dans une démarche active sur son territoire, visant à prendre en compte les problématiques liées à la démographie médicale. Pour maintenir sa qualité de vie en milieu rural et préserver un accès aux soins pour tous, le Pays soutient la recherche de nouveaux professionnels de santé, fournit une aide personnalisée à l'installation et accompagne les projets de maisons de santé pluridisciplinaires.

Dans ce cadre, le Pays de Vesoul - Val de Saône s'est ainsi également engagé avec l'ARS dans la mise en place d'un premier CLS en 2011.

Fort d'une expérience de trois ans de mise en œuvre de CLS et au vu du bilan positif du premier contrat, les élus du Comité Syndical ont renouvelé leur engagement auprès de l'ARS pour l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre d'un second CLS.

Au vu du diagnostic de santé élaboré par l'ARS sur le Pays de Vesoul - Val de Saône, en 2014, un plan d'actions a été identifié. Il a vocation à être enrichi sur la période de décembre 2015 à décembre 2018, avec une priorité sur les parcours de santé, notamment dans le cadre de la future loi de santé.

Article 3 : Périmètre géographique

Le territoire concerné par le présent Contrat Local de Santé est le Pays de Vesoul - Val de Saône. Celui-ci fédère 175 communes, regroupées dans 4 communautés de communes et une communauté d'agglomération (Vesoul), soit un territoire d'environ 1 600 km². Le Pays compte une population d'environ 76 500 habitants, soit environ un tiers de la population de la Haute-Saône.

Article 4 : Les signataires du Contrat Local de Santé et leurs engagements

Les signataires du Contrat Local de Santé, fédérés au sein d'un comité de pilotage, s'engagent à :

- Désigner, au sein de leur structure, les co-pilotes (élus et/ou techniciens) en charge de la mise en œuvre et du suivi du CLS ;
- Identifier et déterminer pour chaque action les opérateurs et les partenaires nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Saisir, si nécessaire, les acteurs institutionnels non signataires du CLS, de priorités relevant de leurs compétences afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des actions du contrat ;
- Evaluer annuellement la réalisation du contrat et décider des ajustements nécessaires ;
- Décider des modalités de communication sur le CLS.

Article 5 : Axes stratégiques du Contrat Local de Santé

Le présent Contrat Local de Santé s'articule autour de 3 volets : le champ ambulatoire, la promotion/ prévention de la santé et la santé environnementale.

Ses axes stratégiques sont les suivants :

1. Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé ;
2. Améliorer les parcours de santé des patients et leur orientation ;
3. Améliorer la prévention des conduites à risque ;
4. Favoriser des comportements favorables à la santé ;
5. Améliorer la prévention de la perte d'autonomie de la population âgée du territoire ;
6. Limiter les risques sanitaires liés à l'environnement.

Article 6 : Objectifs opérationnels du Contrat Local de Santé

A chaque objectif général, sont rattachés les objectifs opérationnels fixés ci-dessous :

1. Améliorer le maillage du territoire en termes de professionnels de santé en travaillant sur l'accueil de stagiaires, en levant les freins à leur venue sur le territoire et en les sensibilisant à l'attractivité du territoire
2. Encourager les consultations prévention au Centre d'Examens Préventifs de Santé de Haute-Saône
3. Décloisonner les relations ville/hôpital et améliorer les systèmes d'information locaux
4. Améliorer la prévention auprès des adolescents et favoriser les échanges dans les établissements scolaires
5. Dynamiser la prise en charge en addictologie dans le secteur de Jussey au travers d'une expérimentation de coordination avancée
6. Dupliquer, déployer et présenter le guide « Les collectivités locales face aux addictions » aux élus du Pays Vesoul – Val de Saône
7. Proposer des modules de formation aux professionnels de santé des maisons de santé du territoire sur l'addictologie
8. Promouvoir la formation au repérage de la crise suicidaire sur les risques suicidaires aux acteurs de santé du Pays de Vesoul - Val de Saône et relayer les numéros verts à contacter en cas de souffrance psychologique
9. Construire une action de prévention sur le Pays ayant pour objectif de développer les compétences psychosociales des enfants de 8 à 12 ans

10. Faire émerger, accompagner et soutenir des actions en faveur des personnes âgées, de leurs proches ou de leur famille (aidants familiaux)
11. Faciliter le repérage des troubles de la déglutition chez les adultes suivis par les services de soins à domicile et optimiser la démarche de soin
12. Sensibiliser les assistantes maternelles au développement du langage de l'enfant
13. Sensibiliser les enfants des centres périscolaires du Pays à la nutrition
14. Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité chez l'enfant (CROKYBOUGE)
15. Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants (Pass'Sport Forme)
16. Déploiement du « parcours d'accompagnement sportif pour la santé » (PASS), un dispositif passerelle entre le milieu médical et le secteur sportif, à destination des malades chroniques sur le Pays de Vesoul Val de Saône
17. Sensibiliser le public handicapé, les professionnels de santé et le grand public aux activités physiques adaptées
18. Améliorer le taux de vaccination sur le Pays de Vesoul - Val de Saône pour le grand public en cohérence avec les recommandations du calendrier vaccinal en vigueur
19. Susciter des comportements favorables à la préservation d'un état de bien être physique et psychologique pour les populations des quartiers « Politique de la ville » du Montmarin et des Rêpes à Vesoul
20. Prendre en compte la santé dans le SCoT du Pays Vesoul Val de Saône
21. Sensibiliser et communiquer sur la qualité de l'eau distribuée
22. Améliorer le repérage et la gestion des situations d'habitat indigne et à risques pour la santé
23. Réduire les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur

Articles 7 : Actions à mettre en œuvre (en annexe)

Les objectifs opérationnels sont déclinés en actions :

1. Faciliter l'accueil de stagiaires sur le territoire du Pays Vesoul – Val de Saône en répertoriant les solutions à bas coûts, et en soutenant l'accueil de stagiaires ergothérapeutes et psychomotriciens.
2. Encourager et accompagner les communes dans la signature de conventions avec le Centre d'Examens Préventifs de Santé (CPAM de Haute-Saône)
3. Mettre en place et animer un groupe de travail réunissant tous les acteurs locaux concernés par le partage d'information.
4. Favoriser l'expression des adolescents en organisant des temps d'échanges et de paroles dans les établissements scolaires du Pays
5. Expérimenter une coordination avancée avec le secteur social en vue de favoriser la prise en charge des personnes souffrant d'une addiction
6. Diffusion du guide « Les collectivités territoriales face aux addictions »
7. Former les professionnels de santé intervenant en maison de santé sur l'addictologie
8. Favoriser la prise en charge et le repérage des personnes en souffrance psychologique et en crise suicidaire
9. Développer les compétences psycho-sociales auprès des enfants de 8 à 12 ans
10. Soutenir l'émergence et la structuration de nouvelles actions en faveur des personnes âgées du territoire
11. Informer et sensibiliser les professionnels intervenant au domicile sur les troubles de la déglutition
12. Informer et sensibiliser les directrices de Relais Assistantes Maternelles et Relais Parents-Assistantes Maternelles du Pays sur le développement du langage de l'enfant
13. Poursuivre les actions d'éducation sur la nutrition auprès des jeunes enfants en les sensibilisant à la consommation de produits locaux
14. Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants dès l'âge de 6 ans

15. Favoriser la mise en place d'un atelier Tremplin : « Pass'Sport Forme »
16. Parcours d'Accompagnement Sportif pour la santé (PASS)
17. Journée Sport pour le public handicapé
18. Sensibiliser la population générale à la vaccination
19. Atelier santé ville
20. Réaliser une évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Schéma de Cohérence Territorial du Pays Vesoul – Val de Saône
21. Informer et sensibiliser les communes du territoire à la qualité de l'eau distribuée ainsi que le grand public
22. Définir et former un référent « Habitat dégradé » dans les communautés de communes
23. Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments privés (professionnels et grand public) et publics (collectivités)

Article 8 : Les missions des co-pilotes

Les missions des co-pilotes du CLS sont les suivantes :

- Assurer le pilotage du CLS au sein d'un Comité de Pilotage ;
- Assurer le suivi des actions au sein d'un Comité Technique en contactant régulièrement les partenaires et opérateurs concernés par leur mise en œuvre ;
- Assurer, par un rôle de proximité, l'interface entre les acteurs de terrain et les signataires du CLS ;
- Transmettre aux signataires du CLS une évaluation annuelle pour chacune des actions du CLS (Cf. Tableau d'état d'avancement des actions, opérationnel et budgétaire, du CLS).

Article 9 : La mise en œuvre du CLS

Le Contrat Local de Santé sera mis en œuvre par les opérateurs du territoire, chaque opérateur développant sa fiche action grâce aux partenariats conduits avec les institutions, les établissements de santé et médico-sociaux, les professionnels de santé, les structures sociales, les associations et réseaux de santé intervenant au sein du territoire couvert par le CLS.

Article 10 : Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature pour une période couvrant les années de décembre 2015 à décembre 2018.

Le délai pour la réalisation de l'ensemble des actions citées à l'article 7 est donc fixé au 31 décembre 2018.

A la fin de la durée du contrat, il fera l'objet d'une évaluation finale conduite conjointement par les signataires.

Toutefois, dans l'intervalle, un ou des avenants pourront être annexés, sur accord des signataires, portant :

- Sur une réorientation si besoin des objectifs généraux, des objectifs opérationnels ou des actions au regard des évaluations intermédiaires ;
- Sur un élargissement des thématiques faisant l'objet du CLS ;
- Sur une dotation financière complémentaire relative à un plan de financement finalisé.

Article 11 : Financement

L'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté s'engage à soutenir les actions menées, dans le cadre du CLS, par les opérateurs.

En contrepartie, les opérateurs s'engagent à réaliser ces actions dans les délais impartis.

Pour l'année 2015, le montant total de l'engagement financier de l'ARS s'élève à 24 000 euros afin de permettre la mise en œuvre des actions.

Le montant de l'engagement financier de l'ARS pour l'année 2016 s'établit sur les mêmes bases. Pour ce qui concerne les années 2017 et 2018, le montant sera déterminé en fonction du développement des actions correspondant au montant prévisionnel et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Pour les années 2017 et 2018, le montant annuel de la subvention sera fixé par avenant.

Article 12 : Modalités de paiement

La dotation 2015 sera versée en deux fois :

- ↳ 80% (19 200 euros), dès réception par l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté du présent contrat signé et sous réserve de la disponibilité des fonds à l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté,
- ↳ 20% (4 800 euros) avant le 31 décembre 2015 sous réserve de la disponibilité des fonds à l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté.

L'engagement et le mandatement des sommes correspondantes sont effectués par le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté. Le comptable assignataire chargé du paiement sera le comptable de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté.

Selon le plan comptable FIR 2015, la ligne d'imputation de la dépense est la suivante :

Numéro de compte : 6572133410

Nom du compte : Autres actions de politiques de santé publique - FIR - EXERCICE COURANT

L'engagement et le mandatement des sommes correspondantes sont effectués par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté. Le comptable assignataire chargé du paiement sera le comptable de l'Agence régionale de santé de Franche-Comté.

Le paiement sera effectué sur le compte du cocontractant dont les coordonnées bancaires sont indiquées ci-dessous :

Titulaire du compte	Banque	Domiciliation	Code banque	Code guichet	Compte n°	Clé
Pays Vesoul-Val de Saône	Banque de France	1 rue La Vrillière 75001 PARIS	30001	00871	F7000000000	16

N° SIRET : 200 030 831 00016 »

Article 13 : Secret professionnel

Les signataires ainsi que toutes les personnes participant aux actions sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents personnels qu'ils auront pu recueillir au cours de leurs travaux et lors des travaux spécifiquement demandés par l'ARS de Franche-Comté et qui requièrent un caractère confidentiel.

Aucune publication ou communication de ces études et de la mise en œuvre des actions du CLS ne pourra être effectuée à l'extérieur, sans autorisation expresse de l'ARS de Franche-Comté.

Article 14 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'un des engagements prévus au présent contrat, celui-ci est résilié de plein droit, quinze jours après envoi, au Directeur Général de l'ARS de Franche Comté, d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Le Directeur Général par intérim se réserve dans ce cas le droit de demander le reversement de tout ou partie des sommes allouées. Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif de BESANCON les litiges qui n'auraient pu trouver de solution amiable dans les conditions précitées.

Cependant, ces délais pourraient être prorogés, par avenant, à la demande des signataires, si des difficultés d'un caractère exceptionnel justifiaient une plus longue période d'exécution. Dans ces hypothèses, la convention serait réglée à l'exclusion de toute indemnité selon les prestations réellement assurées.

Fait en 3 exemplaires, à Vesoul, le

Madame la Présidente du Pays
de Vesoul - Val de Saône

Monsieur le Directeur Général
Par intérim de l'ARS Franche-Comté



Christophe LANNELONGUE

ANNEXES

LES FICHES ACTIONS

FICHE ACTION N°1

Intitulé de l'action	Faciliter l'accueil de stagiaires sur le territoire du Pays Vesoul – Val de Saône en répertoriant les solutions à bas coûts, et en soutenant l'accueil de stagiaires ergothérapeutes et psychomotriciens.
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, ARS et MSA
Axe stratégique du CLS	Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
Objectif opérationnel	Améliorer le maillage du territoire au niveau des professionnels de santé en travaillant sur l'accueil de stagiaires, en levant les freins à leur venue sur le territoire et en les sensibilisant à l'attractivité du territoire
Enjeu de l'action	Le Pays Vesoul – Val de Saône connaît une démographie médicale relativement faible. Il s'agit donc de faciliter la venue d'étudiants du champ de la santé sur le territoire. En effet, les jeunes qui ne sont pas originaires du territoire et qui ne le connaissent pas, ne sont pas enclins à y revenir pour y installer leur activité.
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none">1. Sensibiliser les professionnels de santé en place et les établissements médico-sociaux sur l'accueil de stagiaires dans le but d'augmenter le nombre de terrains de stage et de les diversifier.2. Travailler sur une offre d'hébergement temporaire à bas coût, voire gratuit pour les stagiaires, avec les communes, communautés de communes et autres bailleurs (sensibilisation sur l'accueil de stagiaires, recensement des possibilités de logement, valorisation, etc.) ou particuliers (liens intergénérationnels), et sur des avantages ou aides à proposer aux étudiants.3. Communiquer sur les opportunités de stages et logements sur le territoire auprès des étudiants4. Apporter un soutien financier aux étudiants ergothérapeutes et psychomotriciens qui viendraient en stage (bourses de 350€)5. Mobiliser les élus lors de l'accueil des internes au CHI de Haute-Saône
Opérateurs	Pays Vesoul – Val de Saône
Partenaires	Instituts de formation et facultés du Grand Est (Besançon, Dijon, Nancy et Strasbourg) Professionnels de santé, établissements médico-sociaux et acteurs du territoire URPS et syndicats de professionnels de santé Conseil départementaux/régionaux des Ordres professionnels Communes, Communautés de Communes du Pays Bailleurs sociaux et privés CHI de Haute-Saône
Éléments facilitateurs	Mission Santé du Pays CHI de Haute-Saône Communication avec les délégués MSA Communes et communautés de communes qui peuvent mettre à disposition des lieux d'accueil et d'hébergement et des avantages (repas, cartes jeunes par exemple) pour les stagiaires
Préalables	Sensibilisation et mobilisation des élus Recensement des terrains de stage Identification des instituts de formation psychomotriciens et ergothérapeutes et du partenariat à mettre en place pour communiquer aux étudiants les possibilités de bourses, hébergements et terrains de stage
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de terrains de stage créés

	Nombre de logements identifiés et référencés Nombre de bourses de stage délivrées Nombre de partenariats créés
Budget	1 050€ Bourses de stage 1 000€ Communication
Sources de financement	CLS

FICHE ACTION N° 2

Intitulé de l'action	Encourager et accompagner les communes dans la signature de conventions avec le Centre d'Examens Préventifs de Santé (CPAM de Haute-Saône)
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, ARS et MSA
Axe stratégique du CLS	Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
Objectif opérationnel	Encourager les consultations prévention au Centre d'Examens Préventifs de Santé de Haute-Saône
Enjeu de l'action	Le territoire du Pays Vesoul – Val de Saône compte un outil précieux en termes de prévention : le centre d'examens préventifs de santé. Le CEPS propose ainsi la réalisation d'un examen de santé gratuit, encadré par une équipe professionnelle pluridisciplinaire consultations de prévention comprenant des examens biologiques, médicaux, para-médicaux et bucco-dentaires. Situé dans l'agglomération vésulienne, le centre peut accueillir un large public. Toutefois, les populations peuvent avoir des difficultés à recourir aux consultations prévention du fait de leur éloignement de la ville-préfecture et de difficultés connues en termes de mobilité. Il s'agit donc de faciliter l'accès à des consultations de prévention pour les populations du Pays.
Descriptif de l'action	A l'image de la commune de Jussey qui, pour favoriser la bonne santé de sa population, a mis en place un partenariat étroit avec la CPAM de Haute-Saône pour organiser et prendre en charge le transport d'un groupe de personnes allant au centre d'examens préventifs de santé, il s'agit de : <ol style="list-style-type: none"> 1. Informer les communes et communautés de communes de la possibilité de contractualiser avec la CPAM, 2. Conseiller et accompagner les communes dans la mise en place et l'animation des conventions collectivités/CPAM (facteurs favorisant la vie de ces conventions – personnes ressources, etc.)
Opérateurs	Pays Vesoul – Val de Saône
Partenariat	CEPS, CPAM, communes, communautés de communes Taxis, sociétés de location de véhicules, établissements médico-sociaux disposant d'un véhicule (MARPA de Combeaufontaine)
Éléments facilitateurs	CEPS, convention-type avec structures existantes, expériences pouvant être amenées par d'autres structures ou d'autres territoires
Préalables	S'assurer de la signature de la convention CPAM/Jussey et de son fonctionnement
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de conventions signées entre une collectivité et la CPAM Nombre de groupes constitués et reçu au centre d'examens de santé Nombre de personnes concernées Retours qualitatifs de la part des collectivités impliquées
Budget	-
Sources de financement	-

FICHE ACTION N°3

Intitulé de l'action	Mettre en place et animer un groupe de travail réunissant tous les acteurs locaux concernés par le partage d'information.
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Améliorer les parcours de santé des patients et leur orientation
Objectif opérationnel	Décloisonner les relations ville/hôpital et améliorer les systèmes d'information locaux
Enjeu de l'action	<p>Le diagnostic du territoire de proximité de Port-sur-Saône mené en 2014 par l'ARS et le Pays Vesoul – Val de Saône a montré que des outils existent mais ne sont pas utilisés (DMP), que le lobbying des développeurs de logiciels n'est pas facilitant et que les acteurs locaux ne se connaissent pas et souhaiteraient pouvoir développer des liens entre eux pour une efficacité et optimisation accrues. L'enjeu principal est de réunir les acteurs locaux concernés afin de démarrer une vraie dynamique concertée sur ce thème.</p> <p>Ainsi, il s'agit d'initier globalement une dynamique locale, en réponse à des besoins identifiés dans le cadre du diagnostic précédemment cité et de l'enquête qui sera réalisée par la COMET (fin 2015), qui pourra être pérennisée et mener, in fine, à l'émergence de projets individuels et collectifs facilitant les parcours de soins pour les patients, au rapprochement entre les acteurs et leur travail en commun, à l'amélioration de la visibilité des multiples outils et dispositifs existants.</p>
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de mettre en place, et d'animer un groupe de travail réunissant tous les acteurs locaux ayant fait part de leurs difficultés de partage d'informations autour de la prise en charge d'un usager.</p> <p>Le diagnostic et ses résultats légitiment la création d'un tel groupe qui aurait comme objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre aux acteurs à se connaître, - Partager leurs difficultés concernant le parcours des patients, - Définir collectivement et dans la concertation des actions à mettre en place (notamment explorer les propositions des acteurs entendus au cours du diagnostic). <p>Il est demandé de travailler notamment sur les parcours de santé des personnes handicapées (accès aux soins, soins dentaires et prévention).</p>
Opérateurs	Coordination Multipartenariale pour l'Éducation Thérapeutique de Franche-Comté (COMET)
Partenariat	<p>Proposition de constitution du groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usager : 1 représentant - CHI : 3 représentants : MCO, urgences et pôle médico-social - Acteurs du domicile : 1 CSI, 1 SSIAD, 1 Antenne ou maison de services, 1 représentant de l'aide à domicile - Santé mentale : 1 représentant de l'AHFC - Coordination territoriale : 1 représentant ARESPA, 1 représentant MAIA - Libéraux : 1 médecin, 1 pharmacien, 1 kiné, 1 IDE - Médico-social : 1 représentant ADAPEI, 1 représentant EHPAD - Institutions : 1 représentant pour le CG, la CARSAT, la CPAM 70, la MSA, la mutualité, la médecine du travail, l'ordre des médecins. - L'ARS
Éléments facilitateurs	<p>Diagnostic posé et partagé par les acteurs du territoire de proximité de Port-sur-Saône mettant en évidence un réel besoin</p> <p>Motivation des acteurs participant aux groupes de travail</p> <p>Implication du Pays pour l'organisation de la première réunion du groupe (facilitateur et garant du lien avec les travaux ayant abouti à cette action)</p>
Préalables	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe hétérogène, - Reprendre contact avec les membres pressentis, et avoir des représentants (qui pourront ensuite faire bouger les lignes dans leurs structures respectives),

	- Mettre en place un groupe stratégique composé de COMET, de l'ARS, de la MSA et de quelques acteurs clés.
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions du groupe Nombre de participants aux groupes Retours qualitatifs des partenaires impliqués dans le groupe
Budget	2000€ Logistique, communication, coordination
Sources de financement	ARS (CLS)

FICHE ACTION N°4

Intitulé de l'action	Favoriser l'expression des adolescents en organisant des temps d'échanges et de paroles dans les établissements scolaires du Pays
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Favoriser des comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel	Améliorer la prévention auprès des adolescents et favoriser les échanges dans les établissements scolaires
Enjeu de l'action	<p>Le public adolescent est un public qui peut s'avérer fragile et confrontés à des problématiques qui peuvent avoir d'importantes répercussions tant sur la santé physique que la santé mentale. Dans une approche globale de la santé, cette action a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les jeunes autour de leur santé - Susciter leur intérêt sur les questions liées à la citoyenneté - Favoriser le dialogue parents/enfants - Renforcer le partenariat entre les différents acteurs.
Descriptif de l'action	<p>« Paroles en tête » est une action de prévention en direction des jeunes. Il s'agit de créer un temps d'échange le plus attractif possible avec les adolescents (13/18 ans) dans un environnement favorisant le débat sur les questions de santé (prévention sanitaire) et de citoyenneté (prévention délinquance).</p> <p>Installée dans un établissement de type collège, lycée ou Maison Familiale et Rurale, pour une quinzaine de jours, des professionnels des réseaux de la santé et de la citoyenneté échangent avec les jeunes, par groupe de 15 à 20, sur les questions qui les préoccupent. Un « p'tit guide » répertoriant les ressources locales qui les concernent est remis aux participants après chaque rencontre. Des conférences ou animations complémentaires peuvent être proposées aux parents d'élèves, adultes du quartier ou groupe constitués qui le souhaitent.</p> <p>84 interventions de 2h dans 12 lieux d'accueil sont prévues et seront co-animées par une CCF (Conseillère Conjugale et Familiale) et une juriste du CIDFF (Centre d'Information pour le Droit des Femmes et de la Famille)</p>
Opérateurs	CIDFF de la Haute-Saône
Partenariat	Pays de Vesoul - Val de Saône, DSDEN, DSSP, DDCSPP, PJJ, gendarmeries, AHFC, CFA, mission locale, Centres sociaux et culturels, clubs ados, établissements (collèges, lycées, MFR, etc.)
Éléments facilitateurs	Action déjà déployée sur un territoire haut-saônois Expérience de l'opérateur sur cette action Partenariats existants
Préalables	Contact avec établissements du territoire pour déterminer interventions
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'établissements ayant accueilli l'action Nombre d'élèves sensibilisés
Budget	12 000 € pour 2 années scolaires
Sources de financement	ARS (CLS) ; Communautés de Communes ; CAF ; Conseil Départemental

FICHE ACTION N°5

Intitulé de l'action	Expérimenter une coordination avancée avec le secteur social en vue de favoriser la prise en charge des personnes souffrant d'une addiction
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Améliorer la prévention et l'accompagnement des conduites à risque
Objectif opérationnel	Dynamiser la prise en charge en addictologie dans le secteur de Jussey au travers d'une expérimentation de coordination avancée
Enjeu de l'action	Le nord-ouest du Pays Vesoul – Val de Saône est un secteur géographiquement éloigné de Vesoul et de certaines infrastructures et acteurs, notamment ceux intervenant dans le champ de l'addictologie. Le premier Contrat Local de Santé a permis la mise en place de consultations de travailleur social à Jussey et a entamé une certaine dynamisation du secteur sur ce sujet. Les observations faites sur le terrain montrent un besoin très fort en coordination entre les acteurs de l'accompagnement pour les personnes présentant une addiction, garantissant ainsi l'accès aux soins et aux droits optimal pour tous et dans une relation de confiance.
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation, organisation et tenue de réunions d'informations : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'ANPAA : l'association, les personnes prises en charge (ciblées en fonction des partenaires : jeunes, seniors, situations de handicap...), l'entourage, les différentes addictions, le CAARUD...) - Fonctionnement et modes de prise en charge (volonté de la personne, notions de réduction des risques...) - Lieux de permanence 2. Expérimentation de temps de travail commun avec les acteurs sociaux locaux (1 intervention par trimestre sur 5 sites ciblés). <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres tripartites facilitant la prise en charge en addictologie et l'établissement d'une relation de confiance. - Echanges avec les équipes sur les problématiques en addictologie, par exemple, sur le « comment » aborder les problèmes d'alcool, sur les différents types de soins existant... (Prémices à la formation si besoin.)
Opérateurs	CSAPA ANPAA
Partenariat	CMS, CMP, ADMR, Eliad, partenaires de la Maison des Services de Jussey (Mission Locale, MDPH, etc.)
Éléments facilitateurs	Contrat Local de Santé 2011-2014 du Pays Vesoul – Val de Saône (fiche action 3) Permanence de l'ANPAA à Jussey
Préalables	-
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions d'information Nombre de partenariats construits Nombre de rencontres tripartites organisées Retours qualitatifs des usagers, des partenaires et de l'ANPAA
Budget	2 000€
Sources de financement	ARS (CLS)

FICHE ACTION N°6

Intitulé de l'action	Diffusion du guide « Les collectivités territoriales face aux addictions »
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Améliorer la prévention et l'accompagnement des conduites à risque
Objectif opérationnel	Dupliquer, déployer et présenter le guide « Les collectivités locales face aux addictions » aux élus du Pays Vesoul – Val de Saône
Enjeu de l'action	Les élus sont confrontés à de multiples problèmes en lien étroit avec les addictions : rassemblement de jeunes dans l'espace public avec consommation d'alcool et stupéfiants, violences familiales liées à l'alcoolisation, problèmes d'addictions du personnel communal, etc. Il s'agit de doter les élus d'un guide répertoriant les réponses adaptées aux situations présentées. Afin d'aider les élus à trouver des réponses adaptées, le GAFC met à leur disposition un guide pratique des réponses législatives concernant leurs responsabilités mais aussi des idées d'actions à mettre en place avec les adresses et numéros de téléphone des services ressources de proximité auxquels ils pourront faire appel. Des soirées d'informations sur le thème des addictions en direction des élus et personnels des collectivités territoriales viendront compléter la diffusion du guide.
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rédiger et adapter le guide « Les élus face aux addictions » au territoire du Pays Vesoul – Val de Saône (GAFC) 2. Editer et diffuser le guide auprès des élus (3. Présenter le guide lors de réunions d'informations décentralisées (organisation des réunions par le Pays, invitations et mise à disposition de salles – animation par le GAFC)
Opérateurs	Groupement Addictions de Franche-Comté et Pays Vesoul – Val de Saône
Partenariat	GAFC, ANPAA, communes et communautés de communes
Éléments facilitateurs	Guide existant
Préalables	-
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de guides envoyés Nombre de réunions organisées Nombre d'élus et agents présents Retours qualitatifs des élus et agents présents
Budget	2 880€ (édition, frais d'envoi, frais de personnel, frais de déplacement)
Sources de financement	1 100€ GAFC 1 780€ ARS (CLS)

FICHE ACTION N°7

Intitulé de l'action	Former les professionnels de santé intervenant en maison de santé sur l'addictologie
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Améliorer la prévention et l'accompagnement des conduites à risque
Objectif opérationnel	Proposer des modules de formation aux professionnels de santé des maisons de santé du territoire sur l'addictologie
Enjeu de l'action	Afin d'améliorer le recours aux soins en addictologie et d'en améliorer la qualité, des formations sont proposées aux professionnels médicaux et paramédicaux. Il s'agit de formations comprenant 10 modules de 3 heures à planifier dans les maisons de santé, selon les besoins des professionnels.
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du projet de formation dans chaque maison de santé du Pays, soit Saulx, Noidans-le-Ferroux et Vitrey-sur-Mance 2. Organiser la réunion (salle, invitations, collation) 3. Préparer le contenu et la documentation de référence nécessaires (recommandations des bonnes pratiques professionnelles, documents de prévention à destination du public visé) et animer la réunion
Opérateurs	GAFC et FéMaSaC
Partenariat	Groupement Addictions de Franche-Comté et Fédération des Maisons de Santé Comtoises Professionnels médicaux et para-médicaux des maisons de santé du Pays
Éléments facilitateurs	Expérience des partenaires Maisons de santé existantes et impliquées
Préalables	-
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de formations proposées Nombre de formations assurées (nombre de modules) Nombre de professionnels de santé sensibilisés Nombre de professionnels de santé formés
Budget	2 230€ (frais de personnels, de déplacement, postaux, documentation)
Sources de financement	1 980€ GAFC 250€ Maison de santé

FICHE ACTION N°8

Intitulé de l'action	Favoriser la prise en charge et le repérage des personnes en souffrance psychologique et en crise suicidaire
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Favoriser des comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel	Promouvoir la formation au repérage de la crise suicidaire sur les risques suicidaires aux acteurs de santé du Pays de Vesoul Val de Saône et relayer les numéros verts à contacter en cas de souffrance psychologique
Enjeu de l'action	<p>Entre 2003 et 2005, 222 décès annuels par suicide ont, en moyenne, été recensés en Franche Comté. Comparé au taux national, la région enregistre une surmortalité par suicide (plus de 10%). Ce sont les hommes âgés de 45 à 49 ans et les plus de 85 ans qui présentent les taux de décès par suicide les plus hauts.</p> <p>Vesoul et sa périphérie est particulièrement touché puisque ce territoire présente un taux standardisé de mortalité par suicide dans une fourchette de 28.4 à 44.2 pour 100 000 habitants (Taux le + élevé).</p> <p>Etant entendu que la conduite suicidaire est un processus complexe, soumis à de multiples facteurs (économiques, sociaux, psychologiques, etc.), il n'en reste pas moins que le milieu de vie, notamment rural, exerce un impact sur les modalités de suicide. Contrairement à ce qu'avait mis en évidence Durkheim, le milieu rural semble aujourd'hui plus touché par le suicide que le milieu urbain ; conséquence de la recomposition de la société rurale à travers la propagation d'un genre de vie urbain.</p> <p>Chez les agriculteurs, cette problématique est accentuée. On compte un suicide tous les deux jours et le suicide correspond à la troisième cause de mortalité dans la profession. La Franche-Comté et le Pays de Vesoul – Val de Saône ne sont pas épargnés.</p>
Descriptif de l'action	<p>Optimiser le repérage et faciliter la prise en charge des personnes en souffrance psychologique et en crise suicidaire par la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la mise en œuvre de la formation de repérage sur les risques suicidaires aux acteurs de santé du Pays de Vesoul Val de Saône (maisons de santé, libéraux), aux établissements de santé (CHIHS, CHS, EHPAD, IFSI..) et les inciter à mettre en place ces formations - Diffusion des numéros verts d'écoute à contacter en cas de souffrance psychologique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ N°local de la Cellule Prévention Suicide de la MSA FC ▪ N°Agri'Ecoute - Diffusion de documents d'information sur les modalités d'écoute et de prise en charge des crises de détresse en agriculture par la MSA FC
Opérateurs	ARS- MSA FC
Partenariat	CHU Pr VANDEL et les binômes de professionnels formés (Psychiatre et psychologue intervenants de la formation au repérage de la crise suicidaire) Partenaires pour numéro vert : CCMSA – SOS Amitié - Agri'Ecoute
Éléments facilitateurs	<p>PRS de Franche Comté 2012-2016 : Objectif 2.3 priorité 2 du PSRS : <i>Changer le regard sur les souffrances psychiques et les troubles mentaux à tous les âges de la vie, les repérer et favoriser leur prévention ainsi que l'accès aux soins notamment par rapport aux risques de suicide</i></p> <p>Thématique Santé Mentale prioritaire : projet structurant dans la nouvelle ARS Bourgogne Franche Comté en 2016</p> <p>Formateurs formés par Pr VANDEL selon les recommandations du Ministère de la Santé, action financé par l'ARS de FC</p>
Préalables	<p>Travail en réseau</p> <p>Implication des partenaires</p> <p>Diagnostic des zones prioritaires, institutions</p>

Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de formations déployées Lieu de déroulement des formations Public visé Partenaires mobilisés Nombres de documents diffusés
Budget	/
Sources de financement	/

FICHE ACTION N°9

Intitulé de l'action	Développer les compétences psycho-sociales auprès des enfants de 8 à 12 ans
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Favoriser la prévention et prévenir les conduites à risque
Objectif opérationnel	Construire une action de prévention sur le Pays ayant pour objectif de développer les compétences psychosociales des enfants de 8 à 12 ans.
Enjeu de l'action	<p>Les compétences psychosociales telles que définit par l'Organisation Mondiale de la Santé sont "<i>la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement</i>". On en identifie 10 : savoir gérer son stress, savoir prendre des décisions, avoir une pensée critique, ...</p> <p>Les compétences psychosociales sont essentielles au bon développement global de la personne et favorise sa bonne santé mentale.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'action s'articule autour de 2 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Construire une action sur les compétences psycho-sociales. 2. Permettre aux acteurs locaux d'acquérir les compétences pour reproduire et pérenniser l'action. <p>Pour chaque lieu défini, un groupe de travail sera constitué autour de l'ANPAA de Haute-Saône, l'IREPS FC et des partenaires locaux.</p> <p>Plusieurs temps de rencontres seront nécessaires pour présenter le projet, sensibiliser aux compétences psychosociales, et construire avec eux l'action.</p> <p>L'action aura pour but de regrouper les enfants de 8 à 12 en s'appuyant sur les centres périscolaires et/ou les écoles primaires et/ou les collèges (élèves de 6èmes). Une journée sera donc organisée avec eux pour travailler sur les compétences psychosociales.</p>
Opérateurs	IREPS FC – Antenne 70
Partenariat	ANPAA, DSDEN, DDCSPP, ACCEM (Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs)
Eléments facilitateurs	-
Préalables	Constitution d'un Comité de Pilotage pour la définition des lieux et modalités d'intervention de l'action
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Mise en place d'autres actions à la suite
Budget	21 900€ (5 ½ journées avec groupe travail + 2 ½ journée avec COPIL + 1j d'action + temps prépa)
Sources de financement	ARS (CLS), Mildeca ?

FICHE ACTION N°10

Intitulé de l'action	Soutenir l'émergence et la structuration de nouvelles actions en faveur des personnes âgées du territoire
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Améliorer la prévention de la perte d'autonomie de la population âgée du territoire
Objectif opérationnel	Faire émerger, accompagner et soutenir des actions en faveur des personnes âgées, de leurs proches ou de leur famille (aidants familiaux)
Enjeu de l'action	<p>Sur le territoire du Pays Vesoul - Val de Saône, trois enjeux forts et complémentaires président au développement de cette fiche action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu démographique lié au vieillissement accru de la population avec notamment en milieu rural - Un enjeu de cohésion sociale des territoires et de solidarité collective : dans de nombreux espaces ruraux, les personnes âgées rencontrent aujourd'hui des problèmes d'isolement géographique et social, et de façon général, des difficultés plus ou moins marquées d'accès aux soins et aux services - Un enjeu de politiques publiques où la seule réponse en termes de services ou de structures ne permet pas de faire face à l'ensemble des enjeux en présence. Aussi, il convient de redynamiser l'ensemble des liens de solidarité (familiaux, voisinage, générations, associatives, etc.) autour et avec les aînés. Il s'agit donc de contribuer à l'évolution des politiques publiques conçues aujourd'hui plus en termes de réparation et de compensation que de cohésion sociale, en s'appuyant sur les ressources sociales locales dont celles des populations concernées.
Descriptif de l'action	<p>L'objectif opérationnel sera décliné sur les aspects suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prévention de la perte d'autonomie par des actions d'information et de stimulations collectives auprès de la population âgées - l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées fragiles à leur domicile - le soutien aux aidants familiaux dans le cadre d'une démarche de développement social local visant à toucher un large public et à l'associer à la conception et à la mise en œuvre d'actions d'information/formation, de soutien psychologique ou relationnel et de recherche de solutions de répit acceptées et adaptées - le développement d'une offre d'hébergement intégrée au territoire et conçue pour maintenir une qualité de vie « comme à domicile » - la mise en œuvre d'opérations « habitat », en partenariat avec les réseaux spécialisés, consistant à réaliser des actions collectives territorialisées portant sur l'adaptation du logement à la perte d'autonomie <p>L'action se déroulera au travers d'une animation locale du territoire pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire émerger de nouvelles actions en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie, de leurs proches ou de leur famille 2. Accompagner ces projets dans leur structuration technique et financière 3. Accompagner les porteurs de projet dans la mise en œuvre et la valorisation de ces actions
Opérateurs	Pays Vesoul – Val de Saône
Partenariat	Communes, communautés de communes, CCAS, Conseil Départemental (plateforme de répit), CODERPA, etc. Etablissements médico-sociaux, EHPAD, MARPA, etc. Acteurs de la santé et la prévention (IREPS, Siel Bleu, MSA, etc.) Association d'usagers (FC Alzheimer, etc.) Professionnels du domicile (Eliad, ADMR, etc.) IREPS FC (coordinatrice PAPA)

Éléments facilitateurs	Cercle des Aidants mis en place par le Pays Vesoul – Val de Saône Acteurs du champ du vieillissement connus et mobilisés Projet de charte des aînés sur le territoire Cofinancements possibles : via LEADER, dans le volet sur le vieillissement de la population, GIE IMPA (appel à projet annuel)
Préalables	-
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De 2016 à 2018
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de partenaires mobilisés Nombre de projets ayant émergé Nombre de projets financés
Budget	5 000€
Sources de financement	ARS (CLS)

FICHE ACTION N°11

Intitulé de l'action	Informier et sensibiliser les professionnels intervenant au domicile sur les troubles de la déglutition
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Améliorer la prévention de la perte d'autonomie de la population âgée du territoire
Objectif opérationnel	Faciliter le repérage des troubles de la déglutition chez les adultes suivis par les services de soins à domicile et optimiser la démarche de soin.
Enjeu de l'action	<p>Le Pays Vesoul – Val de Saône est un vaste territoire rural qui ne compte que 9 orthophonistes, soit une densité d'environ 12 professionnels pour 100 000 habitants, contre 26 au niveau national et 17 au régional.</p> <p>Les troubles de la déglutition sont fréquents chez les personnes âgées, mais sont souvent mal estimés par les patients, les soignants et l'entourage. L'enjeu nutritionnel et la peur de l'obstruction prédominent et occultent les complications respiratoires. La démarche de soin, pour être efficace, doit être préventive et rééducative, en conjuguant des actions individualisées (rééducation orthophonique) et collectives. C'est pourquoi il est important de pouvoir travailler en lien avec les intervenants à domicile.</p> <p>Les professionnels souhaitent ainsi fluidifier les parcours de soins, améliorer la visibilité de leurs compétences et de leur métier, et optimiser le tissu local existant qui reste très fragile.</p>
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser et informer les intervenants à domicile (ADMR et Eliad) aux soins orthophoniques : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une première intervention des orthophonistes pour présenter leur métier, leurs domaines de compétences. Cette réunion serait également l'occasion de recueillir les réactions, constats et remarques des intervenants à domicile. Cette réunion serait ouverte largement aux personnels ADMR et Eliad qui interviennent à domicile. 2. Constituer un outil de repérage à expérimenter sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - En fonction des retours de la première intervention et des capacités de chaque partenaire à identifier de premiers signes d'alerte, il s'agit de constituer un groupe de travail autour du projet de grille de repérage. Ce groupe serait constitué des infirmières SSIAD, responsable de secteur à domicile, santé et sociale, de centre de soins et d'une infirmière libérale (URPS).
Opérateurs	URPS ou association orthophonistes
Partenariat	URPS orthophonistes ADMR et Eliad Services de soins à domicile (SSIAD, etc.)
Éléments facilitateurs	Motivation des partenaires à travailler ensemble SSIAD à Jussey, Faverney et Scey-sur-Saône
Préalables	-
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunion de présentation organisée Nombre de participants présents et profils Elaboration de la grille de repérage effective Nombre de réunions de présentation-sensibilisation-information aux intervenants à domicile
Budget	2000€
Sources de financement	ARS (CLS)

FICHE ACTION N°12

Intitulé de l'action	Informier et sensibiliser les directrices de Relais Assistantes Maternelles et Relais Parents-Assistantes Maternelles du Pays sur le développement du langage de l'enfant
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Favoriser des comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel	Sensibiliser les assistantes maternelles au développement du langage de l'enfant
Enjeu de l'action	<p>Le Pays Vesoul – Val de Saône est un vaste territoire rural qui ne compte que 9 orthophonistes, soit une densité d'environ 12 professionnels pour 100 000 habitants, contre 26 au niveau national et 17 au régional.</p> <p>Les orthophonistes libérales, fédérées dans l'Association Franc-Comtoise de Prévention Orthophonie, proposent des actions de prévention à destination des professionnels accueillant de jeunes enfants, telles que les assistantes maternelles, sur l'acquisition du langage chez l'enfant et l'importance des livres et de la lecture.</p> <p>Le Pays compte 6 Relais (Parents) Assistantes Maternelles : Saulx, Port-sur-Saône, Vaivre, Vesoul, Noidans-les-Vesoul et Noidans-le-Ferroux.</p> <p>Les directrices de Relais (Parents) Assistantes Maternelles sont intéressées pour disposer d'informations précises sur l'acquisition du langage chez l'enfant.</p>
Descriptif de l'action	Sensibiliser et informer les directrices des Relais (Parents) Assistantes Maternelles du Pays au développement du langage de l'enfant par une information/sensibilisation sur l'acquisition du langage oral ou « comment un enfant apprend à parler ? » à travers une présentation suivie d'un temps d'échanges avec les professionnelles, ainsi qu'une seconde séance sur l'importance du livre et de la lecture pour le bon développement du langage de l'enfant.
Opérateurs	Association Franc-Comtoise Prévention Orthophonie AFCPO
Partenariat	URPS orthophonistes, Protection Maternelle Infantile 70, Relais (Parents) Assistantes Maternelles du Pays
Éléments facilitateurs	Outils pré-existants (livret « Objectif langage », contenu de l'intervention) Réunion mensuelle des directrices de Relais (Parents) Assistantes Maternelles
Préalables	Temps de coordination entre l'AFCPO et l'animatrice des réunions mensuelles pour définir le cadre de l'intervention
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunion de présentation organisée Nombre de professionnels présents et profils Retours qualitatifs des participants et des orthophonistes
Budget	1000€
Sources de financement	ARS (CLS) Conseil Départemental

FICHE ACTION N°13

Intitulé de l'action	Poursuivre les actions d'éducation sur la nutrition auprès des jeunes enfants en les sensibilisant à la consommation de produits locaux
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Favoriser des comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel	Sensibiliser les enfants des centres périscolaires du Pays à la nutrition
Enjeu de l'action	Selon le dépistage effectué par le service PMI du Conseil général auprès des enfants scolarisés en première année de collège, la part des élèves haute-saônois en surpoids ou obèses est plus importante que dans les autres départements de Franche-Comté (voir Portrait de Santé du territoire). Il s'agit de délivrer un message nutritionnel auprès des jeunes grâce à une mallette pédagogique et de leur faire connaître les produits locaux et les étapes de production.
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les centres périscolaires du territoire et leur proposer une action clé-en-main ou construire avec eux une action d'éducation sur la nutrition 2. Organiser l'action de sensibilisation à la nutrition (équilibre alimentaire et produits locaux) en lien étroit avec les centres périscolaires et les producteurs locaux
Opérateurs	IREPS FC - Antenne de la Haute-Saône
Partenariat	Centres périscolaires du Pays Vesoul – Val de Saône, producteurs locaux
Eléments facilitateurs	Actions de nutrition menées depuis 2010 par l'IREPS FC – Antenne 70 dans les centres périscolaires du Pays.
Préalables	Construction de l'action en lien avec les centres périscolaires afin que celle-ci s'intègre dans un projet global
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants sensibilisés - Nombre de journées d'animation, - Compte-rendu des actions
Budget	16 500€ (5 500€/an)
Sources de financement	ARS (CLS)

FICHE ACTION N°14

Intitulé de l'action	Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants dès l'âge de 6 ans
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Favoriser des comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel	Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité chez l'enfant
Enjeux de l'action	<p>Le RePPOP-Franche Comté (Réseau de Prévention et Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de Haute-Saône et le service de PMI travaillent ensemble afin de prévenir et réduire le surpoids et l'obésité chez les jeunes haut-saônois. En effet, le département est particulièrement touché par cette problématique. Les calculs d'IMC réalisés en classes de 6^{ème} permettent aujourd'hui de mieux cerner les zones « à risque », davantage localisées dans les zones plutôt rurales et défavorisées. On connaît le rôle important du niveau socio-économique sur la prévalence de l'obésité pédiatrique.</p> <p>Le Pays de Vesoul Val de Saône est ainsi concerné plus particulièrement pour les quartiers « Politique de la Ville » des Rêpes et du Montmarin.</p>
Descriptif de l'action	<p>Le RePPOP-FC dispose d'un outil commun de prévention en école primaire qui a été conçu à partir d'expériences existantes. Plusieurs thématiques sont abordées auprès des jeunes enfants (fruits et légumes, boissons, goût et sensation, rythme et sommeil...). Cette action de prévention s'adresse à tous les enfants avec un objectif de santé générale sans cibler particulièrement les enfants en surpoids (cf objectifs PNNS).</p> <p>Une diététicienne formée et en lien avec le RePPOP-FC mènera cette action de prévention avec les professeurs des écoles pendant un an, dans les classes de CP. Les professeurs des écoles seront ainsi formés et pourront poursuivre l'action sur les années suivantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Public cible : classes de CP des écoles primaires du Pays de Vesoul Val de Saône implantées sur les quartiers « politique de la ville » des Rêpes et Montmarin et école de Noidans les Vesoul - Intervenants: diététicienne du RePPOP en lien avec les infirmières scolaires et les professeurs des écoles - Nombre d'interventions : 8 interventions (1 intervention d'1 heure par mois) par an et par classe de CP, dont 2 interventions avec les parents car leur implication est primordiale dans cette problématique en lien avec le mode de vie et l'éducation de l'enfant. <p>Cette action pourrait être prolongée par un partenariat avec la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts) permettant l'organisation l'année suivante, soit en classe de CE1 d'une séance de 1h30 sur le goût assure ainsi une continuité de l'éducation nutritionnelle dans les écoles ciblées.</p>
Opérateurs	Le RéPPOP-Franche Comté (Réseau de prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique)
Partenariat	PMI, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de Haute-Saône, instituteurs
Éléments facilitateurs	Ressources existantes (action déjà portée sur un territoire franc-comtois) Pays actif PNNS Expertise du porteur de projet
Préalables	Adhésion des enseignants au programme : travail en lien avec l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription concernée

Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de classes mobilisées et d'élèves sensibilisés Nombre de parents ayant intégré les interventions Retours qualitatifs des parents Outils produits Evolution des habitudes de vie
Budget	5 700 €
Sources de financement	5 200 € ARS (FIR) 500 € RéPPOP

FICHE ACTION N°15

Intitulé de l'action	Favoriser la mise en place d'un atelier Tremplin : « Pass'Sport Forme »
Co-pilotes	Pays de Vesoul Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Favoriser des comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel	Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants
Enjeu de l'action	<p>L'obésité positionne généralement l'enfant dans une situation d'échec vis-à-vis des pratiques physiques. Ce sont souvent des adolescents qui ont été mis à l'écart dans les clubs sportifs car trop peu performants. De plus, le regard des autres, les moqueries... freinent leur adhésion dans les sports collectifs ou individuels. L'environnement et la culture familiale ne sont pas non plus toujours propices aux exercices physiques réguliers. Tous ces facteurs induisent un phénomène de rejet de la pratique et une augmentation accrue de l'inactivité. Ce manque chronique d'activité physique entraîne chez l'enfant en surpoids une diminution progressive de sa condition physique. A terme, cela peut avoir des conséquences somatiques, psychologiques et sociales qui ont un retentissement sur sa qualité de vie.</p> <p>L'objectif de cette action est de favoriser la mise en place d'un atelier Tremplin « Pass'Sport Forme », améliorant la préparation physique et psychologique de l'enfant en surpoids afin de faciliter son retour sur les terrains de sport.</p>
Descriptif de l'action	<p>Le Pays de Vesoul Val de Saône compte un seul atelier Pass'Sport Forme à Vesoul. L'idée dans ce CLS est de soutenir le développement d'un 2^{ème} atelier d'activités physiques adaptées dans le Pays.</p> <p>Les séances d'activités sportives adaptées sont assurées par des enseignants en activité physique adaptée ou enseignants d'EPS, formés à la prise en charge d'enfants et d'adolescents en surpoids.</p> <p>Afin d'assurer des séances adaptées et un suivi personnalisé de chaque jeune, le groupe est constitué de 12 jeunes d'une même tranche d'âge + ou - 2 ans.</p> <p>Les ateliers sont organisés à raison d'une à deux séances par semaine, dans des infrastructures sécurisées, destinées à la pratique sportive (gymnase, stade...). Ils durent 2 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1h30 de pratique physique effective (méthode SELF : S'Entraîner La Forme) - 30 min pour aider individuellement les enfants à élaborer leur "projet sportif" <p>Le recrutement du groupe est élaboré prioritairement par les médecins généralistes, les professionnels de santé du réseau, les médecins et infirmières scolaires, les travailleurs sociaux. Le personnel pédagogique de l'éducation nationale peut également orienter un élève qu'il sent en difficulté.</p> <p>Le dispositif prévoit à terme un accompagnement vers une association sportive adaptée aux capacités et aux goûts de l'enfant. C'est l'éducateur qui fait le lien avec les associations sportives extérieures.</p>
Opérateurs	RePPOP Franche Comté (Réseau de prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique)
Partenariat	Associations et clubs locaux, DDCSPP, Collectivités territoriales, Professionnels de santé, UFR STAPS
Éléments facilitateurs	Mobilisation des clubs Professionnels de santé formés à la prise en charge pédiatrique à Noidans-le-Ferroux et Vitrey-sur-Mance
Préalables	Avoir l'engagement des collectivités pour pérenniser l'action Faire connaître le dispositif auprès des acteurs

Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de filles et garçons qui participent aux ateliers</p> <p>Nombre d'enfants ayant une pratique régulière de l'activité physique à la sortie du dispositif</p> <p>Quel est le professionnel qui a orienté l'enfant dans le dispositif</p> <p>Bilan qualitatif :</p> <p>Retours sur la participation de l'enfant</p> <p>Retours sur l'élaboration de son projet sportif</p> <p>Retours sur l'aide que le dispositif lui a apportée</p>
Budget	1500€/an pour une séance hebdomadaire dans une commune
Sources de financement	A définir

FICHE ACTION N°16

Intitulé de l'action	Parcours d'Accompagnement Sportif pour la santé (PASS)
Co-pilotes	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Réseau sport-santé de Franche-Comté (RSSFC)
Axe stratégique du CLS	Favoriser des comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel	Déploiement du « parcours d'accompagnement sportif pour la santé » (PASS), un dispositif passerelle entre le milieu médical et le secteur sportif, à destination des malades chroniques sur le Pays de Vesoul Val de Saône.
Enjeu de l'action	Lutter contre la sédentarité des patients atteints de maladies chroniques ou de facteurs de risques cardio-vasculaires.
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'entrée dans le dispositif est à l'initiative du patient et de son prescripteur (médecin, kinésithérapeute, diététicien...). 2. La coordinatrice du dispositif (DRJSCS) oriente le malade vers l'activité la mieux adaptée à ses goûts, à son lieu d'habitation et surtout à sa condition physique. 3. L'activité proposée est encadrée par des éducateurs sportifs diplômés d'État, sensibilisés aux maladies chroniques, par le réseau lui-même.
Opérateurs	Le réseau sport-santé de Franche-Comté et la DRJSCS
Partenariat	Mouvement sportif
Éléments facilitateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion des professionnels de santé pour l'orientation des patients vers le dispositif. - Mise à disposition des équipements sportifs par les collectivités - Formation des éducateurs sportifs
Préalables	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et information des professionnels de santé - Formation des éducateurs sportifs aux maladies chroniques
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Ouverture de nouveaux créneaux « PASS » sur le Pays de Vesoul Val de Saône.
Modalités de suivi	Des tests de la condition physique et de la qualité de vie, sont réalisés tous les trimestres pour évaluer les bénéfices de l'APS, un livret de suivi a été créé à cet effet.
Indicateurs d'évaluation	Amélioration de la condition physique et fidélisation des bénéficiaires
Budget	40 000 € / an pour la région de Franche-Comté
Sources de financement	Centre national de développement pour le sport (CNDS)

FICHE ACTION N°17

Intitulé de l'action	Journée Sport pour le public handicapé
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, MSA et ARS
Axe stratégique du CLS	Favoriser des comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel	Sensibiliser le public handicapé, les professionnels de santé et le grand public aux activités physiques adaptées
Enjeu de l'action	Dans le cadre des accompagnements réalisés auprès des personnes en situation de handicap physique ou mental, des problématiques de surpoids sont repérées. L'activité physique adaptée est un levier pour agir sur leur santé et leur bien-être global et doit être promue en tant que tel. L'enjeu est donc de faciliter l'accès aux activités adaptées présentes sur le territoire par le public handicapé.
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation d'une journée d'information, sensibilisation sur les activités sportives pour le public handicapé, en présence des clubs de sport locaux qui accueillent ou accueilleront potentiellement ce public. L'objectif de la journée serait de : <ol style="list-style-type: none"> a) sensibiliser les personnes en situation de handicap et leur entourage sur la nécessité de faire une activité physique, ses bienfaits sur la santé au sens large (y compris le lien social), b) d'informer ce même public aux différentes activités qui leur sont ouvertes sur le territoire, c) sensibiliser les professionnels de santé afin qu'ils orientent, voire prescrivent ces activités, d) sensibiliser le grand public, les sportifs au sens large sur l'activité physique adaptée, 2. Mise en réseau des clubs et bénéficiaires et préparation de la suite de cette journée afin que celle-ci ne soit pas uniquement une action en « one shot ».
Opérateurs	Comité Départemental Handisport de Haute-Saône et Ligue Régional du Sport Adapté de Franche-Comté
Partenariat	CRH, CDH, CRSA, ASL 70, clubs de sport du territoire, AFTC, ADAPEI et ses établissements, APF, DDCSPP, DRJSCS, professionnels de santé
Éléments facilitateurs	Mobilisation et motivation des partenaires compétents
Préalables	Constitution d'un comité de pilotage constitué à minima du CDH, CRSA et DDCSPP. Le Pays et l'ARS seront associés à la construction de l'action
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Journée organisée Nombre de clubs présents lors de cette journée Nombre approximatif de bénéficiaires présents Retours qualitatifs des organisateurs, des partenaires et des bénéficiaires
Budget	18 000 €
Sources de financement	5000€ ARS (CLS) Conseil Départemental, CNDS (DDCSPP), Partenaires privés

FICHE ACTION N°18

Intitulé de l'action	Sensibiliser la population générale à la vaccination
Co-pilotes	Pays de Vesoul Val de Saône et ARS
Axe stratégique du CLS	Favoriser des comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel	Améliorer le taux de vaccination sur le Pays de Vesoul - Val de Saône pour le grand public en cohérence avec les recommandations du calendrier vaccinal en vigueur
Enjeu de l'action	<p>Depuis octobre 2012, un programme national d'amélioration de la politique vaccinale est piloté par la Direction Générale de la Santé.</p> <p>La Stratégie Nationale de Santé définit comme prioritaire la prévention et la structuration de la médecine de parcours à partir des soins de premier recours. Le développement de la vaccination fait partie de ces priorités.</p> <p>La synthèse des données vaccinales régionales de 2009, conduite par la cellule régionale de l'institut de veille sanitaire (CIRE Bourgogne Franche-Comté), met en évidence 2 constats majeurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs de couverture vaccinale fixés par la loi de santé publique (au moins 95 % pour toutes les vaccinations et 75% pour la grippe) ne sont pas atteints pour la plupart des vaccinations, - Les estimations du nombre de vaccins remboursés par la CPAM à l'échelon régional et départemental sont insuffisants (on parle d'estimation car le nombre de vaccins remboursés ne signifie pas le nombre de vaccins administrés mais indicateur fiable cependant). <p>Dans ce contexte l'ARS a mis en place un programme régional vaccination 2013-2016 structuré en 6 axes stratégiques.</p> <p>L'axe n°3 vise à poursuivre les grandes campagnes de promotion vaccinale dont la Semaine européenne de la vaccination (SEV).</p> <p>Cette campagne annuelle mise en place par l'OMS et pilotée en France par les ARS est ainsi une occasion de sensibiliser localement le grand public à l'intérêt de vaccination et à la nécessité de se mettre à jour dans ses vaccins (thème retenu depuis 2 ans)</p> <p>La mise en œuvre de la promotion vaccinale par le biais des grandes campagnes de communication fait partie des objectifs inscrits dans les conventions signées avec les centres de vaccination (CPOM ou convention délégation de compétences avec les conseils départementaux). Ces structures bénéficient donc de moyens pour mener à bien cet objectif.</p>
Descriptif de l'action	<p>1. Animation d'un stand visant à promouvoir la vaccination sur le marché de Vesoul le jeudi matin par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'affichage de l'exposition « Planète vaccination » - la mise à disposition de documentation INPES sur le stand : calendrier vaccinal, carnet de vaccination, flyers relatifs à différents vaccins, gadgets éventuels... - la présence d'un médecin sur le stand pour répondre aux questions de la population <p>2. Développement d'actions complémentaires autour de la vaccination</p>
Opérateurs	Conseil Départemental
Partenariat	IREPS, CPAM, ARS
Éléments facilitateurs	Participation d'un médecin du Conseil Départemental compétent en vaccination Prêt d'un Vitabris par CPAM
Préalables	Avoir la documentation afférente à la semaine de la vaccination mise à disposition par l'INPES avec le calendrier vaccinal 2016 notamment
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<p>1. Préparation de la manifestation février/mars 2016</p> <p>Animation du stand un jeudi matin au cours de la semaine de la vaccination reproductive tous les ans (reproductible chaque année)</p> <p>2. Tout au long de l'année</p>

Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de documents distribués Estimation du taux de couverture vaccinale sur la commune de Vesoul réalisée par la cellule régionale GDR dans le cadre du groupe de travail dédié (axe stratégique n°6 du programme régional 2013-2016)
Budget	A déterminer
Sources de financement	Conseil Départemental

FICHE ACTION N°19

Intitulé de l'action	Atelier santé ville
Co-pilotes	Ville de Vesoul
Axe stratégique du CLS	Favoriser des comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel	Promouvoir la santé par l'éducation et l'information
Enjeu de l'action	Susciter des comportements favorables à la préservation d'un état de bien être physique et psychologique pour les populations des quartiers « Politique de la ville » du Montmarin et des Rêpes à Vesoul
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'activité physique par la continuité de séances hebdomadaires de gymnastiques ainsi que de natation encadrées par une professionnelle - Poursuite des recommandations PNNS par le biais d'un atelier cuisine avec l'intervention d'une diététicienne de l'IREPS pour prévenir des problèmes de surpoids - Travail avec les jeunes sur les questions liées aux relations hommes/femmes avec l'accompagnement du CIDFF - Prévention des addictions (toutes les formes : alcool, drogue, Face book) - Formation aux gestes qui sauvent : des jeunes vont apprendre par un pompier à utiliser un défibrillateur et pratiquer les premiers gestes qui sauvent ou encore à appeler les secours - Sensibiliser les jeunes au quotidien aux problématiques qui ont un effet néfaste sur leur santé : manque de sommeil, utilisation excessive du téléphone portable, hygiène bucco-dentaire.
Opérateurs	Service espace Villon - Ville de Vesoul
Partenariat	Education Nationale (collège) Coordinateur ZEP Associations locales Accueil de loisirs Autres services municipaux CIDFF IREPS ANPAA CPAM - CEPS
Eléments facilitateurs	Les partenaires se connaissent bien et ont l'habitude de développer des actions ensemble Ville de Vesoul signataire de la charte PNNS
Préalables	Travail en réseau Implications des partenaires
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Actions se déroulant tout au long de l'année en fonction des besoins et des demandes
Modalités de suivi	Bilan avec les partenaires et les participants à la fin des différents ateliers Bilan annuel avec DDCSPP
Indicateurs d'évaluation	Nombre et profil des personnes sensibilisées Satisfaction des usagers Partenaires mobilisés et nombres d'actions réalisées
Budget	11 000 € DDCSPP (CGET Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) + 8 000 € Ville de Vesoul et CAV
Sources de financement	Politique de la ville dans le cadre de l'Atelier santé ville

FICHE ACTION N°20

Intitulé de l'action	Réaliser une évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Vesoul – Val de Saône
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône et ARS
Axe stratégique du CLS	Limitier les risques sanitaires liés à l'environnement
Objectif opérationnel	Prendre en compte la santé dans le SCoT du Pays Vesoul Val de Saône
Enjeu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Le Pays élabore actuellement son Schéma de Cohérence Territoriale. Appliquée à l'élaboration de ce dernier, l'EIS contribuera à évaluer les différents scénarii d'aménagement proposés dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, à aiguiller les élus dans leur choix de scénario et devra aboutir à l'intégration de recommandations d'équiterre dans le SCoT, en fonction des impacts sur la santé du projet de développement finalement validé par les élus.</p> <p>Cette mission comporte 3 phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La coordination durant le projet <p>Cette phase se déroulera tout au long du projet.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Une phase de cadrage <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du cadrage, incluant un temps de coordination entre les partenaires Pays, equiterre, ARS et ORS, - Participation à la séance d'ébauche des scénarii (prévue le 15 octobre 2015 toute la journée) 3. L'évaluation des impacts sur la santé et élaboration des recommandations <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des impacts sur la santé des différents scénarii (à compter du 15 octobre) - Elaboration des recommandations selon le scénario choisi (à partir de la semaine 49).
Opérateurs	Pays Vesoul – Val de Saône et ARS
Partenariat	équiterre Observatoire Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté
Eléments facilitateurs	Missions Santé et SCoT du Pays Expérience d'équiterre
Préalables	Choix des thématiques et indicateurs à étudier
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Octobre 2015 à décembre 2016
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Rapport écrit incluant les analyses des différents scénarii et recommandations du scénario choisi
Budget	28 000 €
Sources de financement	25 000€ FIR (ARS) 3 000€ Pays Vesoul - Val de Saône

FICHE ACTION N°21

Intitulé de l'action	Informier et sensibiliser les communes du territoire à la qualité de l'eau distribuée ainsi que le grand public
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône et ARS
Axe stratégique du CLS	Limiter les risques sanitaires liés à l'environnement
Objectif opérationnel	Sensibiliser et communiquer sur la qualité de l'eau distribuée
Enjeu de l'action	Le risque infectieux lié à la consommation d'une eau dégradée sur le plan bactériologique se manifeste principalement sous la forme d'épisodes de gastro-entérites pouvant passer inaperçus dans la population. Les conséquences peuvent être beaucoup plus graves chez les personnes immunodéprimées, les nourrissons et les personnes âgées. D'autres problématiques sont détectées notamment la turbidité de l'eau qui accentue potentiellement le risque microbiologique.
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dresser la liste des communes concernées par le volet « bactériologie » et « turbidité » et élaborer un état des lieux 2. Réaliser des réunions d'informations auprès des élus 3. Diffuser les outils explicatifs existants ou à créer sur l'eau à destination du grand public et des collectivités (explications sur les conclusions sanitaires, outils de sensibilisation issus du PRSE II, etc.)
Opérateurs	ASCOMADE, IREPS FC – antenne 70
Partenariat	Conseil Départemental, Agence de l'eau, ARS, ASCOMADE
Éléments facilitateurs	Démarche similaire effectuée dans le cadre du CLS 2011-2014 sur l'agressivité de l'eau
Préalables	Contact préalable avec les opérateurs pressentis (ASCOMADE pour le volet sensibilisation des collectivités et IREPS pour le volet grand public)
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions d'information mises en place Nombre d'élus et agents présents à ces réunions Nombre de supports de communication créés
Budget	9 000€
Sources de financement	ARS (FIR)

FICHE ACTION N°22

Intitulé de l'action	Définir et former un référent « Habitat dégradé » dans les communautés de communes
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône et ARS
Axe stratégique du CLS	Limiter les risques sanitaires liés à l'environnement
Objectif opérationnel	Améliorer le repérage et la gestion des situations d'habitat indigne et à risques pour la santé
Enjeu de l'action	La lutte contre l'habitat dégradé, notamment insalubre, constitue une priorité nationale. Dans le dispositif de lutte contre l'habitat dégradé, les Maires ont un rôle essentiel : <ul style="list-style-type: none"> - Le repérage des habitats à risques, - La mise en œuvre d'actions réglementaires (application du RSD).
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier un référent technique habitat dégradé au sein des Communauté de communes en particulier pour la mise en œuvre du Règlement Sanitaire départemental (RSD) en matière d'habitat 2. Assurer la formation du référent sur les aspects : techniques, réglementaires, judiciaires. 3. Participer aux réunions de la commission départementale de l'habitat en tant que de besoin.
Opérateurs	Communautés de communes et ARS
Partenariat	Pays, DREAL, DDT
Éléments facilitateurs	Loi ALUR de mars 2014 Guide de repérage des situations d'habitat dégradé (ARS Champagne-Ardenne)
Préalables	Présentations de la démarche aux EPCI
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'EPCI rencontrés Nombre d'EPCI ayant désigné un référent technique « habitat dégradé » Nombre de référents formés
Budget	2 000€
Sources de financement	ARS (FIR)

FICHE ACTION N°23

Intitulé de l'action	Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments privés (professionnels et grand public) et publics (collectivités)
Co-pilotes	Pays Vesoul – Val de Saône, ARS
Axe stratégique du CLS	Limitier les risques sanitaires liés à l'environnement
Objectif opérationnel	Réduire les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur
Enjeu de l'action	<p>L'homme passe 80% de son temps en espace clos ou semi-clos, que cela soit dans les logements, lieux de travail, écoles, espaces de loisirs, commerces, transports, etc. L'air respiré peut avoir des effets sur le confort et la santé, depuis la simple gêne (odeurs, irritation des yeux et de la peau) jusqu'à l'aggravation ou le développement de pathologies comme les allergies respiratoires.</p> <p>La question de la qualité de l'air intérieur est une préoccupation majeure de santé publique, car l'ensemble de la population est concerné, et plus particulièrement les personnes sensibles et fragiles (enfants, personnes âgées ou immunodéprimées, malades pulmonaires chroniques).</p> <p>Il s'agit donc d'améliorer la connaissance globale des polluants présents dans l'air et d'apporter aux acteurs les éléments de réponse pour améliorer la qualité de l'air intérieur.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'action consiste à sensibiliser un large public de professionnels et non-professionnels à la qualité de l'air intérieur en général :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment 2. Sensibiliser et former les élus et agents des collectivités 3. Sensibiliser et former le grand public en déployant les outils existants
Opérateurs	A définir selon le public (CAPEB, Pôle Energie pour les professionnels du bâtiment ; CNFPT pour les élus et agents des collectivités ; IREPS pour le grand public)
Partenariat	CAPEB, CMA, CCI, IRSN, Pôle Energie CNFPT, CDG70, communes et communautés de communes, agents, IREPS FC – antenne 70
Éléments facilitateurs	Expertise des partenaires
Préalables	Sollicitation des partenaires CAPEB, Pôle Energie, CNFPT, IREPS FC, etc. Identification des opérateurs et construction de l'action
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2016 à décembre 2018 inclus
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de sessions de sensibilisation Nombre de professionnels sensibilisés
Budget	3 000€
Sources de financement	ARS (FIR)

**RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS DES ACTIONS DU CONTRAT
LOCAL DE SANTE**

N°	ACTION	COUT TOTAL	FIR ARS CLS	FIR ARS AUTRE	AUTRE FINANCEMENT
1	Faciliter l'accueil de stagiaires sur le territoire du Pays Vesoul – Val de Saône en répertoriant les solutions à bas coûts, et en soutenant l'accueil de stagiaires ergothérapeutes et psychomotriciens.	2 050 €	2 050 €		
2	Encourager et accompagner les communes dans la signature de conventions avec le Centre d'Examens Préventifs de Santé (CPAM de Haute-Saône)	/			
3	Mettre en place et animer un groupe de travail réunissant tous les acteurs locaux concernés par le partage d'information	2 000 €	2 000 €		
4	Favoriser l'expression des adolescents en organisant des temps d'échanges et de paroles dans les établissements scolaires du Pays	16 000 €	12 000 €		4 000 € Communautés de communes ; CAF ; Conseil Départemental
5	Expérimenter une coordination avancée avec le secteur social en vue de favoriser la prise en charge des personnes souffrant d'une addiction	2 000 €	2 000 €		
6	Diffusion du guide « Les collectivités territoriales face aux addictions »	2 880 €	1 780 €		1 100 € GAFC
7	Former les professionnels de santé intervenant en maison de santé sur l'addictologie	2 230 €			1 980 € GAFC ; 250 € FEMASAC
8	Favoriser la prise en charge et le repérage des personnes en souffrance psychologique et en crise suicidaire	/			
9	Développer les compétences psycho-sociales auprès des enfants de 8 à 12 ans	21 900 €	21 900 €		MILDECA ? Autre ?
10	Soutenir l'émergence et la structuration de nouvelles actions en faveur des personnes âgées du territoire	5 000 €	5 000 €		
11	Informers et sensibiliser les professionnels intervenant au domicile sur les troubles de la déglutition	2 000 €	2 000 €		
12	Informers et sensibiliser les directrices de Relais Assistantes Maternelles et Relais Parents-Assistantes Maternelles du Pays sur le développement du langage de l'enfant	1 000 €	1 000 €		

13	Poursuivre les actions d'éducation sur la nutrition auprès des jeunes enfants en les sensibilisant à la consommation de produits locaux	16 500 €	16 500 € (5 500 €/an)		
14	Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants dès l'âge de 6 ans	5 700 €		5 200 € (financement réseau)	500 € RePPOP
15	Favoriser la mise en place d'un atelier Tremplin : « Pass'Sport Forme »	EN ATTENTE 1 500 €/an			
16	Parcours d'Accompagnement Sportif pour la santé (PASS)	40 000 €			40 000 € DRJCSC/ CNDS (Centre National de Développement pour le Sport)
17	Journée Sport pour le public handicapé	18 000 €	5 000 €		13 000 € /Conseil départemental ; CNDS ; partenaires privés
18	Sensibiliser la population générale à la vaccination	/			Conseil Départemental
19	Atelier santé ville	19 000 €			11 000 € DDCSPP ; 8 000 € ville de Vesoul + CAV
20	Réaliser une évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Schéma de Cohérence Territorial du Pays Vesoul – Val de Saône	28 000 €		25 000 €	3000 € Pays Vesoul – Val de Saône
21	Informier et sensibiliser les communes du territoire à la qualité de l'eau distribuée ainsi que le grand public	9 000 €		9 000 €	
22	Définir et former un référent « Habitat dégradé » dans les communautés de communes	2 000 €		2 000 €	
23	Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments privés (professionnels et grand public) et publics (collectivités)	3 000 €		3 000 €	
	TOTAL	198 260 €	71 230 €	44 200 €	